

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 05 N°02 PRINTEMPS 2024

Réflexion sur

les soins de fin de vie



Le Guide
des activités
professionnelles
de l'ergothérapeute
est maintenant
disponible!

13^e colloque annuel
de l'OEQ - Inter-
disciplinarité et
partenariat: tisser
des liens pour opti-
miser les résultats

L'ergothérapie,
un élément clé
en soins palliatifs
et fin de vie



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Ergothérapeutes pour le Nouveau-Brunswick

Le Réseau de santé Vitalité est à la recherche d'**ergothérapeutes** qui souhaitent contribuer à la santé de nos communautés au Nouveau-Brunswick. Choisissez Vitalité et joignez-vous à une de nos équipes à Edmundston, Campbellton, Moncton, Bathurst ou dans la Péninsule acadienne.

Il y a de bonnes raisons de travailler chez Vitalité!

Vous pourrez avoir une carrière qui offre de nombreuses possibilités, tout en profitant d'un mode de vie détendu.

- Une rémunération compétitive
- Jusqu'à 7 000 \$ en incitatifs de recrutement et jusqu'à 25 000 \$ si vous travaillez au Centre Hospitalier Restigouche
- Des modalités de travail flexibles et la possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel (des postes à temps plein et à temps partiel sont à pourvoir)
- Une gamme intéressante d'avantages sociaux dès le premier jour

Je choisis
vitalité



vitalitenb.ca

nader.joiseus@vitalitenb.ca

506-869-7424



Sommaire

Vol. 05 > N°02
Printemps 2024

05

Mot de la présidence

05 Réflexion sur les soins de fin de vie

07

En direct de l'Ordre

- 07 Sincères félicitations à M^{me} Ingrid Ménard nommée syndique de l'OEQ
- 08 Optimiser l'accès aux services d'ergothérapie au Québec : les actions de l'Ordre des ergothérapeutes auprès du gouvernement du Québec
- 11 Projet en cours : demande de reconnaissance de certains diagnostics en santé mentale pour les ergothérapeutes
- 13 Assemblée générale 2024
- 14 50 ans dans le système professionnel
- 16 Babillard des dossiers
- 18 Adoption du Principe de Joyce : recommandation du comité d'amélioration des pratiques en contexte autochtone
- 19 Le Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute est maintenant disponible
- 20 Télépratique interjuridictionnelle : quelles sont les règles applicables ?
- 23 Bienvenue à notre nouvelle recrue

- 24 13^e colloque annuel de l'OEQ – Interdisciplinarité et partenariat : tisser des liens pour optimiser les résultats
 - 25 Le service d'information en soutien à la pratique optimise son fonctionnement
 - 26 Tarifs réduits pour l'hôtel Hilton Garden Inn – Montréal
-

27

Ergothérapeutes en action

- 27 L'ergothérapie, un élément clé en soins palliatifs et de fin de vie
 - 30 Horaire Occupationnel Intentionnel : l'innovation au cœur de l'ergothérapie
-

34

Avis

- 34 Avis de radiation temporaire
- 34 Avis de limitation volontaire d'exercice
- 35 Avis de radiation temporaire



36 Bienvenue aux nouveaux membres

37 Formation continue 2024-2025

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE AUX **BALISES**
ENCADRANT L'EXERCICE
DE L'ERGOTHÉRAPIE?

VISITEZ NOTRE SITE WEB :
WWW.OEQ.ORG/ERGOTHERAPEUTES/

DÉVOUVREZ SOUS PUBLICATIONS :

[LA TENUE DES DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE](#)

[REVUE OCCUPATION : ERGOTHÉRAPEUTE](#)
ET [ARTICLES](#) SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

[NORMES D'EXERCICES ET GUIDES](#)

DÉCOUVREZ SOUS MA PRATIQUE :

[LOIS ET RÈGLEMENTS \(DONT LE CODE DE DÉONTOLOGIE\)](#)

[EXERCICE DANS LE SECTEUR PRIVÉ](#)

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ
RÉPONSE À VOTRE QUESTION ?

IL EST POSSIBLE QUE VOTRE
QUESTION **NE RELÈVE PAS DE L'ORDRE.**
EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- Organisation du travail, échelles salariales
- Données probantes, avis sur les meilleures pratiques, questions cliniques
- Lois et règlements qui n'émanent pas de l'Ordre
- Assurance responsabilité professionnelle

**SI VOTRE QUESTION CONCERNE DES ASPECTS DE LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE QUI RELÈVE DE L'ORDRE, VOUS POUVEZ
NOUS LA FAIRE PARVENIR EN UTILISANT LE [FORMULAIRE PRÉVU](#)
À CET EFFET À LA PAGE D'ACCUEIL SECTION « NOUS JOINDRE ».**

À NOTER QUE L'ORDRE NE PRODIGE AUCUN AVIS OU CONSEIL DE NATURE JURIDIQUE OU CLINIQUE.
DE PLUS, NOUS NE NOUS PRONONÇONS PAS SUR LA CONFORMITÉ DE LA PRATIQUE OU DE FORMULAIRE.
VOICI D'AUTRES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION : SERVICE JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS
OU DES ASSUREURS PRIVÉS, COMITÉ ÉTHIQUE, PERSONNE OCCUPANT UN RÔLE-CONSEIL,
ASSOCIATIONS, SITE WEB EDUCALOI, ETC.

Occupation: Ergothérapeute

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec. : 514 844-0478

Rédactrice en chef

Marie-France Jobin

Rédacteurs

Nicole Charpentier, Caroline Fortier,
Charlène François, Guylaine Dufour,
Marie-France Jobin, Jacynthe Massé,
Patrick Murphy-Lavallée, Alexandre Nadeau,
Martin Presseau, Nathalie Thompson

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Média / Maxime Caouette
Tél. : 450 227-8414, poste 314
mcaouette@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 560 exemplaires
ISSN 2562-9921 (Imprimé)
ISSN 2562-993X (En ligne)
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par
année. Il rejoint les quelques 6 500 ergothérapeutes
membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont
signés par leur auteur. Les opinions et points de vue
qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le pré-
sent bulletin ou la mention de produits ou de services
dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les ap-
prouve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même
envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre
approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il
s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le pré-
sent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres
postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore
élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF

BIOGAZ
ENERGY



Mot de la présidence



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

Réflexion sur les soins de fin de vie

L'[aide médicale à mourir](#) (AMM) est un sujet à traiter avec grande délicatesse qui doit être davantage démocratisé, à mon avis, considérant qu'il fait partie intégrante du paysage des soins offerts à la population québécoise. En juin 2023, le gouvernement a adopté le projet de loi 11 relatif à la [Loi concernant les soins de fin de vie](#) visant, en outre, à permettre à une personne ayant un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'incapacité à consentir aux soins de faire une demande d'AMM; cette loi permet aussi à une personne ayant une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes de faire une demande d'AMM. Ces nouveaux critères sont entrés en fonction le 7 mars 2024.

Quand une personne enclenche ce processus de demande d'AMM, un membre du groupe professionnel de la

santé ou des services sociaux, comme un ou une ergothérapeute, doit être présent au moment où le patient signe cette demande et doit également respecter l'obligation de signer le formulaire en tant que témoin indépendant. Ce membre professionnel de la santé doit ensuite remettre le formulaire au médecin traitant du patient qui traitera la demande selon les mécanismes élaborés.

À ce sujet, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OÉQ) s'est senti interpellé par ces nouveaux changements et des impacts rapportés par certains membres sur le terrain. Certaines situations relatives pourraient diverger de la vision promue, ne mettant pas l'accent sur une utilisation judicieuse des ressources, **en amont de la décision de l'individu**, pour améliorer l'efficacité des services rendus, ainsi que la qualité de vie des personnes et la promotion d'un choix éclairé conformément à leur volonté.

C'est pourquoi l'OÉQ collabore avec des ergothérapeutes et un groupe de recherche dans le cadre d'une initiative gouvernementale pour comprendre les raisons observées qui conduisent au recours à l'AMM au Québec. Ce programme de recherche financé par le gouvernement vise à mieux comprendre l'AMM en contexte québécois, afin de mieux cerner les raisons de l'augmentation constante

Mot de la présidence

du recours à l'AMM et son acceptabilité sociale au Québec. Par ailleurs, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPPQ) et l'OEQ ont sollicité, par une lettre conjointe, une demande de rencontre avec la ministre déléguée aux Aînés et responsable déléguée à la Santé, M^{me} Sonia Bélanger, en janvier dernier. L'objectif est d'ouvrir le dialogue sur l'autonomie professionnelle des membres afin de favoriser des services accessibles en temps opportun **avant la prise de décision** d'une personne de recourir à l'AMM. En d'autres mots, notre prérogative est de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques liés à la sous-utilisation des ressources professionnelles en amont de la décision de l'AMM dans l'intérêt du public.

Le but n'est pas de prendre position sur le sujet pour ou contre l'AMM, mais plutôt de nous assurer, en tant que société et selon notre mission à l'OEQ, que les individus ont eu l'opportunité de recevoir l'ensemble des interventions nécessaires (p. ex. en ergothérapie) pour soulager leurs souffrances (p. ex. physiques et affectives) et maintenir au maximum leur autonomie conformément à leurs valeurs, avant de prendre la décision ultime de recourir à l'AMM.

Avec l'entrée en vigueur de ces nouveaux critères, le rôle de plusieurs groupes professionnels, comme celui des ergothérapeutes dans les domaines de l'admissibilité et de l'accompagnement, devient encore plus crucial en raison de leur expertise respective en matière d'évaluation fonctionnelle.

Je vous encourage vivement à échanger sur ce sujet avec vos collègues et les patients en gardant à l'esprit que nos actions envers ces derniers sont guidées, comme c'est notre pratique habituelle, par leurs besoins plutôt que les nôtres. Il est essentiel de reconnaître le droit au refus de traitement, par exemple après la proposition ou la mise en place d'interventions pour des stratégies de compensation



ou d'adaptation. En somme, c'est au patient de décider en toute autonomie, et notre responsabilité consiste à présenter toutes les possibilités en fonction de ses intérêts et de ses valeurs pour un choix éclairé à un moment précis dans son parcours de vie.



Cette loi permet aussi à une personne ayant une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes de faire une demande d'AMM. Ces nouveaux critères sont entrés en fonction le 7 mars 2024.

Sincères félicitations à M^{me} Ingrid Ménard nommée syndique de l'OEQ!

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (L'ORDRE) ET SON CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER LA NOMINATION DE M^{me} INGRID MÉNARD, ERG., AU POSTE DE SYNDIQUE DE L'ORDRE, DEPUIS LE 15 MARS DERNIER. TITULAIRE D'UN BACCALAURÉAT EN ERGOTHÉRAPIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET D'UNE MAÎTRISE EN SCIENCES DE LA RÉADAPTATION DE L'UNIVERSITÉ MCGILL, M^{me} MÉNARD DÉTIENT ÉGALEMENT UN CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN GESTION DES SERVICES DE SANTÉ ET UN CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RÉADAPTATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL. ELLE A TRAVAILLÉ COMME CLINICIENNE EN SANTÉ MENTALE ET A ÉTÉ PROFESSEURE ADJOINTE DE CLINIQUE EN ERGOTHÉRAPIE À L'ÉCOLE DE RÉADAPTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. ELLE A ÉGALEMENT OCCUPÉ LE POSTE DE CHEFFE DES SERVICES AMBULATOIRES ET DES ÉQUIPES DE SUIVI DANS LA COMMUNAUTÉ DE LA CLINIQUE EXTERNE DE PSYCHIATRIE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE.

Au sein de l'Ordre, elle a agi comme inspectrice pendant une dizaine d'années et formatrice auprès des nouveaux inspecteurs. Elle a été également nommée membre au conseil de discipline en 2021, puis elle a intégré le bureau du syndic de l'Ordre comme syndique adjointe en janvier 2023 puis comme syndique par intérim en mai de la même année.

Elle a remporté plusieurs prix, notamment en 2014 le prix Nicole-Ébacher qui rend hommage aux bénévoles qui œuvrent au sein de l'Ordre.

L'Ordre tient à féliciter M^{me} Ménard et la remercie sincèrement de sa précieuse contribution aux activités de l'Ordre et à son mandat de protection du public.

M^{me} Ménard succède à M^e Florence Colas qui occupait ce poste depuis 2007. Nous tenons à remercier M^e Colas pour ses nombreuses années de service au bureau du syndic de l'Ordre.



Optimiser l'accès aux services d'ergothérapie au Québec : les actions de l'Ordre des ergothérapeutes auprès du gouvernement du Québec

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A POURSUIVI SES ACTIONS, SELON SON [PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026](#), AFIN DE RENFORCER LA PRÉSENCE ET LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION DANS LES DIFFÉRENTES TRAJECTOIRES AUPRÈS DE PLUSIEURS MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. CES DÉMARCHES VISENT À FAVORISER UN ACCÈS RAPIDE ET EFFICACE AUX SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE, TOUT EN SENSIBILISANT AUX OBSTACLES ADMINISTRATIFS QUI PEUVENT ENTRAVER LA PLEINE RÉALISATION DU POTENTIEL DES ERGOTHÉRAPEUTES POUR AGIR SUR L'AUTONOMIE DE LA POPULATION.

Sans être exhaustif sur l'ensemble des interventions menées par l'OEQ, ce bilan met en lumière certaines démarches entreprises au cours des derniers mois avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère du Travail (MT), le ministère de la Famille (MFQ) et le ministère de l'Éducation (MEQ).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

L'OEQ a intensifié ses démarches auprès du MSSS, conscient de l'impact positif que l'ergothérapie peut avoir sur l'efficacité du système de santé québécois et la volonté de ce dernier dans l'élargissement des pratiques professionnelles. À la suite d'une récente rencontre au début de l'année 2024, l'OEQ a consolidé son engagement en discutant des opportunités d'optimisation du système de santé avec le cabinet du ministre de la Santé. Une avancée significative est en cours de réalisation, soit la confirmation par le MSSS de rendre disponible la fiche d'intégration des ergothérapeutes en Groupes de médecine de famille (GMF) lors de la prochaine mise à jour du Programme GMF. À ce sujet, vous pouvez lire ou relire à la page 21 de la revue *Occupation : ergothérapeute* [un court texte présentant les détails de cette avancée](#). Par ailleurs, le chantier sur la reconnaissance de certains diagnostics en ergothérapie a également été un grand chantier mené par l'OEQ au cours de l'hiver 2024 avec



[le dépôt d'une demande officielle à l'Office des professions \(OPQ\) en mars dernier](#). En continuation, l'OEQ a partagé ses 33 recommandations identifiant les activités qui nous sont actuellement autorisées et dont la non-reconnaissance par les tiers payeurs est un obstacle à l'accès aux soins et services comme l'exigence d'un billet médical pour plusieurs programmes pour avoir accès à des services, subventions, crédits ou aides techniques. Finalement, au sujet de la santé mentale, l'OEQ a, à nouveau, rappelé la compétence des ergothérapeutes en la matière pour intervenir en première

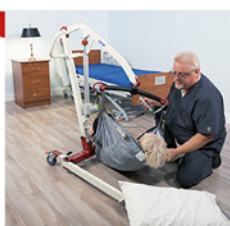
Ces démarches visent à favoriser un accès rapide et efficace aux services d'ergothérapie, tout en sensibilisant aux obstacles administratifs qui peuvent entraver la pleine réalisation du potentiel des ergothérapeutes pour agir sur l'autonomie de la population.

ligne avec les autres professions. L'ergothérapeute peut intervenir, sans pour autant être psychothérapeute, et répondre aux besoins de la population.

Ministère du Travail (MT)
Les efforts de l'OEQ ont également été déployés auprès du ministère du Travail concernant l'importance

des services d'ergothérapie dans le contexte d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Plus précisément, l'OEQ a informé le cabinet du

Un service pour les ergothérapeutes



ESPACE + MÉDIC

LOCA + MÉDIC

Groupe **ERP** Group

RÉNO + MÉDIC



INFORMATIONS ET
SOUMISSIONS RAPIDES

Obtenez des solutions **Efficaces**,
Rapides & **Professionnelles**

info@locamedic.com

514.332.4433 Poste: 203

**VENTE+LOCATION+RÉPARATION
+ADAPTATION DE DOMICILE**

ministre des obstacles actuels dans la prise en charge des dossiers des travailleurs et travailleuses en arrêt de travail pour favoriser une prise en charge précoce. En ajout, l'OEQ a réitéré sa position sur l'utilisation du personnel non-ergothérapeute (PNE) qui est encadrée par l'OEQ et qui est accompagnée de lignes directrices disponibles sur le sujet depuis 2005 ; l'OEQ demande en effet que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) autorise enfin le soutien des PNE aux ergothérapeutes dans une prise en charge complète des dossiers d'invalidité.

Ministère de la Famille (MFQ)

Une rencontre dans un esprit de collaboration avec le ministère de la Famille a permis d'aborder le sujet des objets lestés dans les centres de la petite enfance (CPE). Cette démarche avait également pour objectif d'informer sur les développements récents liés à la compétence permettant de décider des mesures de contention, une activité récemment élargie aux psychologues et aux psychoéducateurs et psychoéducatrices, notamment dans le milieu scolaire à l'automne 2023. De plus, l'OEQ a également informé le ministère de la création d'un cadre de référence dans le milieu scolaire visant à encadrer ces mesures de dernier recours. Finalement, des discussions ont eu lieu sur le financement des services

professionnels et l'attribution des subventions par le gouvernement pour les enfants avec des besoins pour faciliter une équité des services et du financement, sans égard à la situation géographique de l'enfant.

Ministère de l'Éducation (MEQ)

En ce qui concerne le ministère de l'Éducation, l'OEQ a participé à une rencontre du cabinet du ministre avec la Table des ordres en éducation (qui rappelons-le regroupe cinq ordres) sur le plan de rattrapage proposé en janvier 2024 dans le milieu scolaire. Cette implication directe démontre l'engagement de l'OEQ envers l'amélioration des services éducatifs, mettant en lumière la contribution essentielle des ergothérapeutes dans ce contexte. Un suivi du dossier de l'ergothérapie en milieu scolaire et des services éducatifs complémentaires a également été effectué pour assurer une continuité des démarches. À l'heure actuelle, nous avons appris que l'élaboration d'un référentiel sur les rôles et les responsabilités du personnel de soutien et du personnel professionnel est en cours de rédaction. Selon les informations partagées par le cabinet du ministre, les ergothérapeutes feront partie du personnel professionnel qui sera inclus dans le référentiel, comme les autres professions figurant au plan de classification. Ceci permettra de venir préciser



le champ d'expertise ainsi que les rôles et les responsabilités dans une perspective de collaboration interprofessionnelle au sein de l'équipe-école.

En conclusion, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec déploie des efforts considérables pour valoriser une profession pleinement reconnue et intégrée selon ses compétences dans les politiques et les pratiques des différents ministères pour favoriser l'accessibilité des services en première ligne à la population. Ces actions sont cruciales pour assurer un accès efficace, pertinent et en temps opportun aux services d'ergothérapie, contribuant ainsi au bien-être de la population québécoise avec une visée préventive pour diminuer le risque de préjudice d'un retard ou d'une absence de services adéquats.



Les ergothérapeutes feront partie du personnel professionnel qui sera inclus dans le référentiel, comme les autres professions figurant au plan de classification (MEQ).

Projet en cours : demande de reconnaissance de certains diagnostics en santé mentale pour les ergothérapeutes

EN DÉCEMBRE DERNIER, LORS D'UNE RENCONTRE DIRIGÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ), UNE DÉMARCHE A ÉTÉ PRÉSENTÉE POUR PERMETTRE AUX ORDRES DU DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES DE SOUMETTRE DES DEMANDES AU « COMITÉ D'EXPERTS » EN VUE DE RECONNAÎTRE COMME ÉQUIVALENTES À UN DIAGNOSTIC LES CONCLUSIONS CLINIQUES DÉCOULANT D'ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROFESSION. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE CE « CHANTIER DIAGNOSTICS » METTENT L'ACCENT SUR L'ACCESSIBILITÉ COMPÉTENTE, LA COHÉRENCE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL, LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC, LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE ET LA COLLÉGIALITÉ.



La première phase de cette démarche de reconnaissance est déjà en cours et vise à reconnaître certaines conclusions cliniques des psychologues, neuropsychologues, conseillers en orientation, sexologues, et orthophonistes comme équivalentes à un diagnostic dans leur champ d'exercice et domaine de compétences. De plus, la conclusion clinique d'une infirmière ou d'un infirmier dans le domaine de la santé mentale est également envisagée pour cette première phase.

Les autres professions, dont les ergothérapeutes, sont invitées à soumettre leurs arguments à la phase deux du projet qui s'est terminée le 15 mars 2024, pour laquelle nous avons reçu les détails de la documentation à fournir en janvier 2024.

Démarche entreprise par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Pour la phase 2 du projet, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OÉQ) a déposé une demande visant à reconnaître les conclusions cliniques de certains diagnostics du DSM-5 dont le trouble développemental de la coordination, le retard de développement et d'autres diagnostics pour lesquels l'ergothérapeute a les compétences requises.

Le choix des diagnostics retenus par l'Ordre a été effectué

Reconnaître comme équivalentes à un diagnostic les conclusions cliniques découlant d'activités d'évaluation de la profession.

en collaboration avec les représentants et représentantes universitaires responsables de la formation initiale des ergothérapeutes. L'argumentaire, développé en collaboration avec de nombreux experts du domaine, s'est principalement appuyé sur les critères diagnostiques du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5).

Un argumentaire appuyé a été ré-

digé, mettant en avant les compétences actuelles des ergothérapeutes, leur formation de base robuste, leur exposition clinique actuelle, ainsi que des données probantes. Ce document a été déposé officiellement le 15 mars 2024, suivi d'une rencontre avec le « Comité d'experts » de l'OPQ pour discussion et clarifications qui a eu lieu le 5 avril dernier.

L'OEQ est persuadé que la démarche

entreprise par l'OPQ permettra de reconnaître certaines conclusions cliniques des ergothérapeutes comme étant des diagnostics quand une évaluation est effectuée en santé mentale. Selon l'OPQ, un exercice similaire devrait suivre dans les prochains mois dans le domaine de la santé physique. En bref, les travaux progressent et vous serez tenus informés des avancées au moment opportun.



Assistance électrique

Mototronik and SmartDrive

permobil



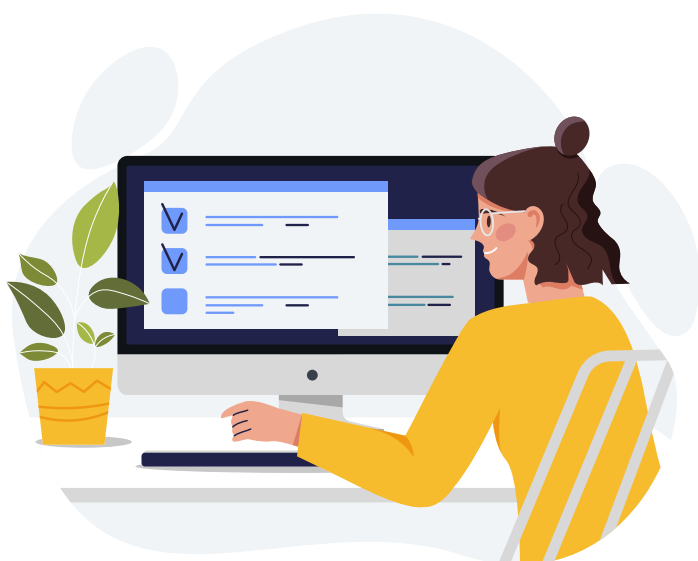
Mototronik est un dispositif d'assistance électrique monté à l'avant, élégant et intuitif, conçu pour améliorer votre accès et votre autonomie.



SmartDrive est une assistance électrique montée à l'arrière qui vous donne la liberté d'en faire plus. Il bouge avec vous, vous ne savez même pas qu'il est là. Renforcez votre style de vie actif.

Assemblée générale 2024

LES MEMBRES DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SONT CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 (AGA). L'ASSEMBLÉE SE TIENDRA EN MODE VIRTUEL LE 21 OCTOBRE 2024 À PARTIR DE 19 H.



Vous recevrez par courriel, dans les semaines précédant l'AGA, tous les renseignements concernant l'inscription en ligne pour cet événement. Tel que défini dans la Politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre

des ergothérapeutes du Québec, le conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle ;
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum ;
3. Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ;
4. Présentation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2023 ;
5. Rapport des élections 2023-2024 ;
6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice financier 2023-2024 ;

7. Rapport de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre de l'exercice financier 2023-2024 ;
8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2023-2024 ;
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2024-2025 ;
10. Approbation de la rémunération des administrateurs et des administratrices :
 - a. Rémunération des personnes élues ;
 - b. Rémunération de la présidence ;
11. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - a. Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du Code des professions ;
 - b. Nouvelle consultation des membres présents à l'AGA ;
12. Levée de l'assemblée générale annuelle.

En vertu de la politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, tout ergothérapeute qui souhaite ajouter un point au projet d'ordre du jour de l'AGA doit le faire par écrit à la secrétaire générale de l'Ordre, Nicole Charpentier, charpentiern@oeq.org et ce, au minimum 21 jours avant sa tenue. Le comité exécutif de l'Ordre décidera ensuite si le point est ajouté à l'ordre du jour et la secrétaire générale de l'Ordre communiquera à tous les membres l'ordre du jour final de l'AGA au moins dix (10) jours avant sa tenue.

Finalement, si vous désirez obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23 octobre 2023, veuillez communiquer avec madame Nelly Grignon à grignonn@oeq.org



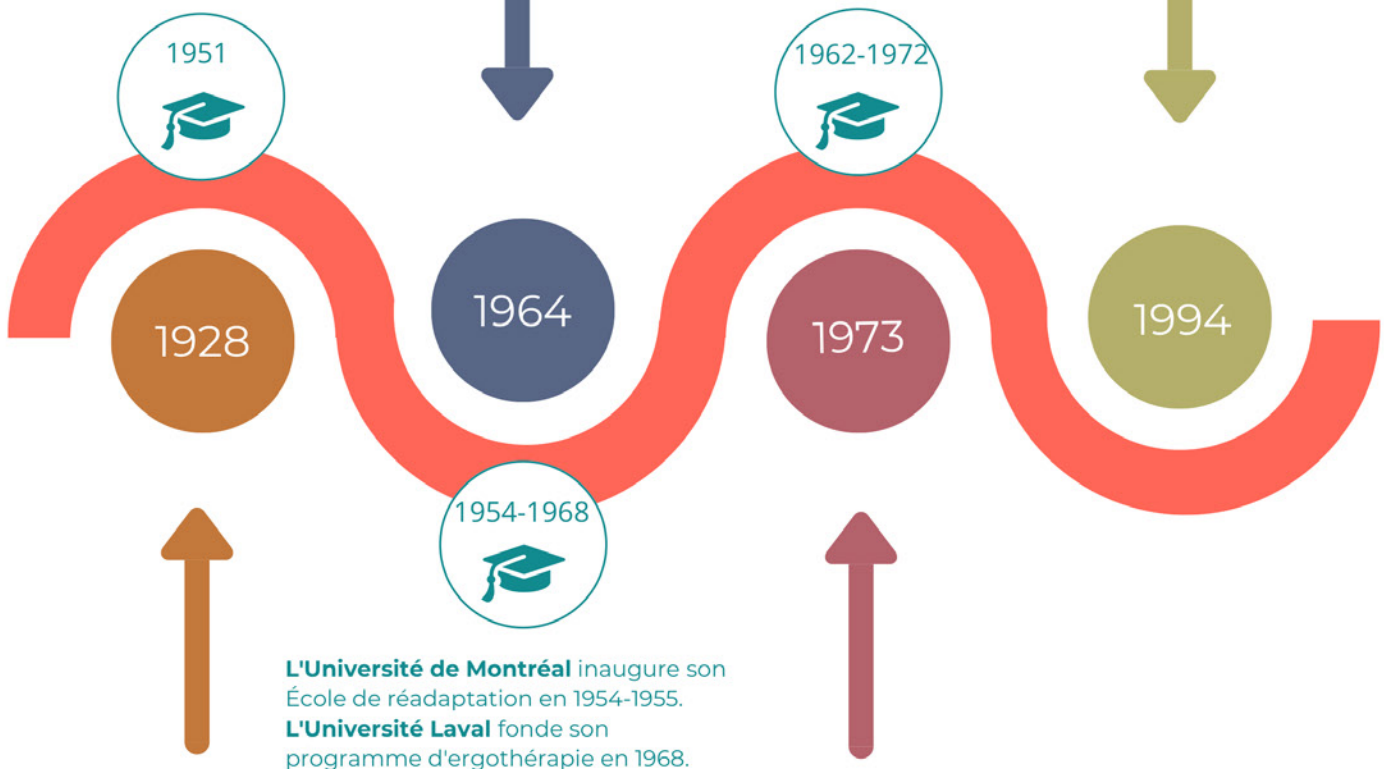
À l'occasion du 50^e anniversaire de l'entrée de l'OEQ dans le système

L'implication des diplômés de l'Université de Montréal dans la QSOT amène la francisation du nom de l'organisme devenant la **Société des ergothérapeutes du Québec (SEQ)**.

À la suite de mesures adoptées par l'Office des professions, la Corporation devient l'**Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)**.
La mission de l'Ordre inclut dès lors un volet de **protection des intérêts du public**.

L'Université McGill ajoute l'ergothérapie à son programme et devient la plus ancienne au pays.

Des disciplines distinctes
Les programmes combinés en ergothérapie et en physiothérapie sont séparés :
1962 : Université de Montréal ;
1972 : Université McGill.



Création de la **Quebec Society of Occupational Therapy Inc (QSOT)** par un groupe restreint d'ergothérapeutes anglophones, sous la présidence de Jeanne Crèvecoeur.

Entrée de la profession dans le système professionnel ; la SEQ devient la **Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec (CPEQ)**.

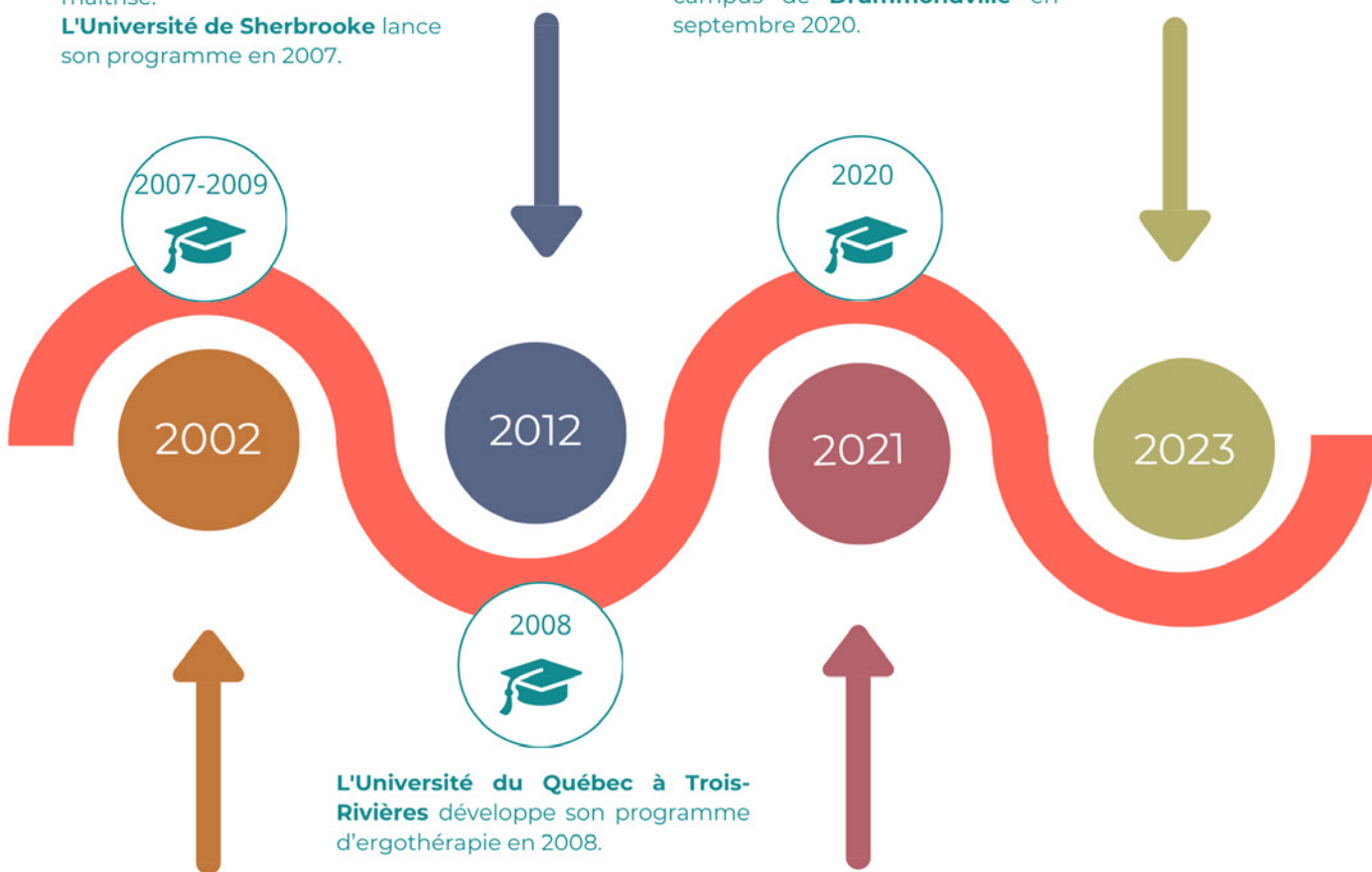
professionnel québécois, replongeons-nous dans l'histoire de la profession

La nouvelle **Loi modifiant le Code des professions** réserve des activités spécifiques aux ergothérapeutes dans le domaine de **la santé mentale et des relations humaines**.

L'OEQ fête les 50 ans de son entrée dans le système professionnel en 2023 avec plus de **6380** membres.

De 2007 à 2009, les universités transforment leur baccalauréat en maîtrise.
L'Université de Sherbrooke lance son programme en 2007.

L'Université du Québec à Trois-Rivières déploie le programme au campus de **Drummondville** en septembre 2020.



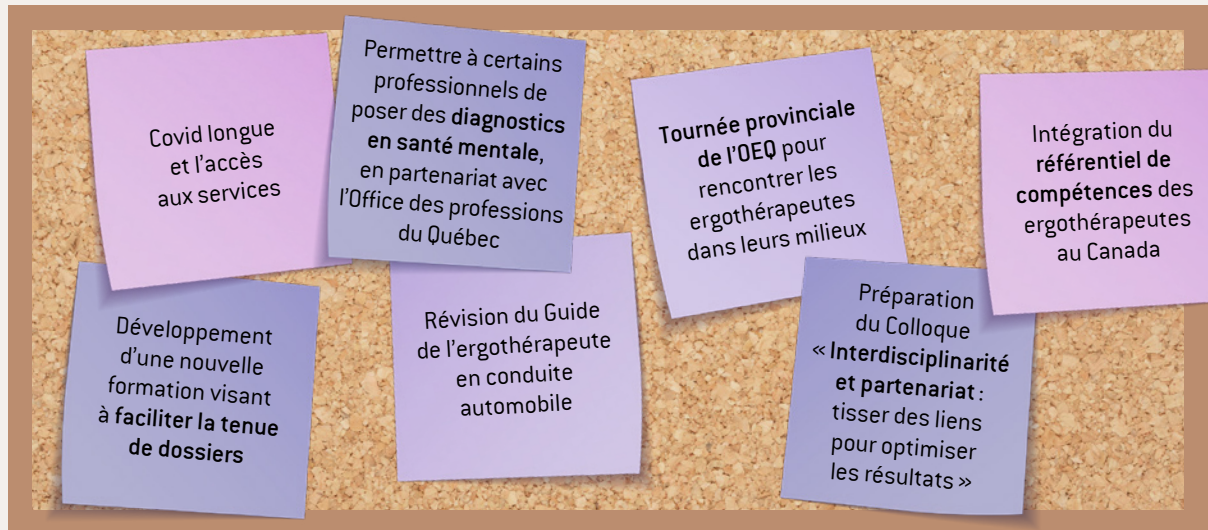
La **Loi modifiant le Code des professions** réserve certaines activités aux ergothérapeutes, renforçant ainsi leur rôle dans le domaine de la santé.

En contexte de **pandémie**, les ergothérapeutes contribuent à l'effort collectif et se voient confier de nouvelles activités **telle la vaccination**.

Babillard des dossiers

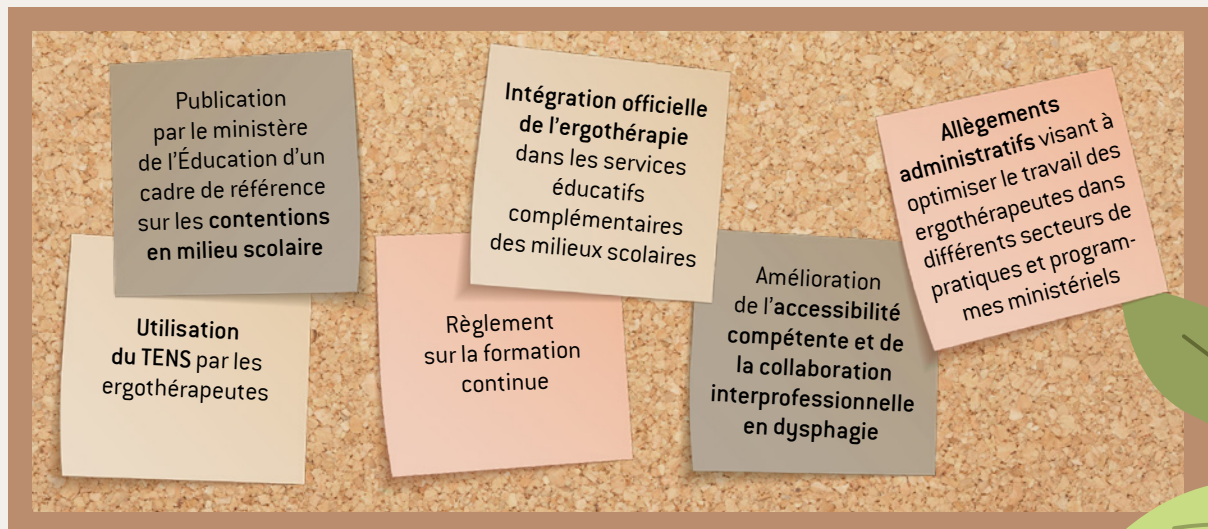
Dossiers en cours

Occupation : Ergothérapeute — Printemps 2024



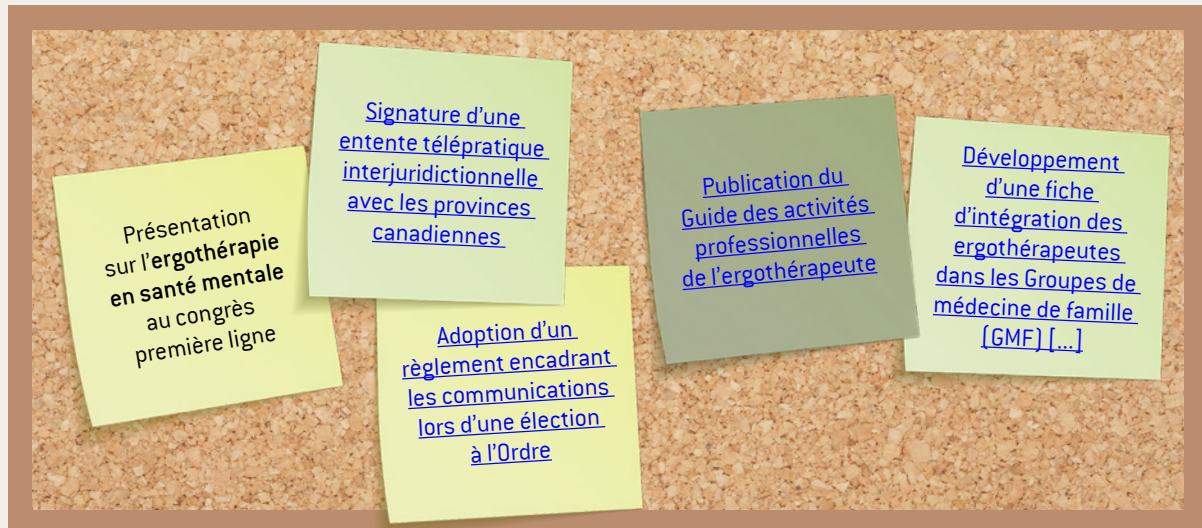
16

En attente de développement de nos partenaires



Babillard des dossiers

Dossiers terminés



Dossiers à venir



Adoption du Principe de Joyce : recommandation du comité d'amélioration des pratiques en contexte autochtone

DEPUIS LE PRINTEMPS 2023, LES TRAVAUX DU COMITÉ D'AMÉLIORATIONS DES PRATIQUES EN CONTEXTE AUTOCHTONE (CAPCA) SE SONT APPLIQUÉS À DOCUMENTER LES PRATIQUES DE L'ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DE LA POPULATION AUTOCHTONE. DANS LE CADRE DE CES ACTIVITÉS, EN PLUS DE RÉALISER UN SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES DE L'ORDRE, LE COMITÉ A RENCONTRÉ LES REPRÉSENTANTS DU BUREAU DU PRINCIPE DE JOYCE AFIN DE BIEN COMPRENDRE LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU [PRINCIPE DE JOYCE](#).

Q

ue comprendre du Principe de Joyce ?

La réponse tient en deux énoncés :

- Le Principe de Joyce vise à garantir à tous les membres des Premières Nations un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle ;
- Le Principe de Joyce requiert obligatoirement la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé.

Décision du conseil d'administration (CA) de l'Ordre

Considérant que :

- Le Principe de Joyce s'appuie sur ces deux énoncés et que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) peut choisir les moyens pour soutenir le Principe ;
- L'Ordre a pris la décision d'utiliser le référentiel de compétence pour les ergothérapeutes au Canada et d'en débiter l'intégration dans ses outils et activités au cours des prochaines années ;
- Ce référentiel inclut les notions de culture, d'équité et de justice ;
- Les ergothérapeutes reconnaissent que l'histoire, les cultures et les structures sociales influencent la santé et l'occupation et ajustent leurs interventions en conséquence.

Les membres du CAPCA ont
recommandé l'adoption du Principe
de Joyce. La décision a été adoptée
unanimentement par le CA de l'Ordre lors
de sa séance régulière tenue
le 15 mars 2024.



Les membres du CAPCA ont recommandé l'adoption du Principe de Joyce. La décision a été adoptée unanimement par le CA de l'Ordre lors de sa séance régulière tenue le 15 mars 2024.

Quelles sont les implications de cette décision?

- Au cours des prochaines années, l'Ordre s'engagera à rendre disponible, une formation de sécurisation culturelle de base. Cette dernière devra être réalisée en collaboration avec les 11 nations autochtones du Québec et/ou avec la participation du Bureau du Principe de Joyce ;
 - L'Ordre rendra cette formation obligatoire pour tous les ergothérapeutes inscrits au tableau de l'Ordre, œuvrant dans le secteur public ou privé ;
 - L'Ordre encouragera les membres à suivre les formations recommandées par le bureau du Principe de Joyce en leur relayant l'information pertinente ;
 - L'Ordre assurera une amélioration de la pratique en contexte autochtone par différents moyens en sollicitant la participation des membres des Premières Nations (p. ex. : Comité d'amélioration des pratiques en contexte autochtone, atelier à des colloques, conférences, etc.).
- Cette décision engage l'Ordre dans la voie d'une pratique de l'ergothérapie mieux ajustée aux besoins et à la réalité des personnes issues des 11 nations autochtones. Au cours des mois et années à venir, nous vous garderons informés des ressources qui seront mises à votre disposition pour faciliter et rendre plus efficace votre pratique.



Le Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute est maintenant disponible!

L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ERGOTHÉRAPEUTE DOIT S'EFFECTUER DANS LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES, NOTAMMENT LE CODE DES PROFESSIONS QUI ÉNONCE, ENTRE AUTRES, LE CHAMP D'EXERCICE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE DE MÊME QUE SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES. L'APPLICATION CONCRÈTE DE CES ÉLÉMENTS SOULÈVE ENCORE BIEN DES QUESTIONS DANS LA PRATIQUE ET L'ORDRE CONSTATE QU'IL PERSISTE UN BESOIN POUR SES MEMBRES D'ÊTRE ADÉQUATEMENT OUTILLÉS POUR COMPRENDRE ET INTERPRÉTER CES DIVERSES NOTIONS.

C'est dans ce contexte et afin de permettre à ses membres d'assumer pleinement leur rôle, leurs responsabilités et leurs activités réservées que l'Ordre a conçu le [Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute](#) (abrégé ici en *Guide professionnel*).

Ce guide maintenant disponible apporte des précisions et explications concrètes pour la profession d'ergothérapeute

- en illustrant l'application du [Code des professions](#) à l'exercice de la profession d'ergothérapeute, particulièrement en ce qui a trait à la compréhension de :
 - la nature et la finalité du **champ d'exercice** de l'ergothérapeute ;

Nous espérons qu'il deviendra votre allié au quotidien pour mieux comprendre et, au besoin, expliquer aux autres l'étendue de votre rôle.

- la nature et la portée des **activités réservées** aux ergothérapeutes (habilitation légale);
- la contribution et l'appréciation de l'ergothérapeute dans un contexte d'**activités réservées à d'autres groupes professionnels** que les ergothérapeutes;
- en identifiant toute activité réservée aux membres d'une autre profession, que les ergothérapeutes peuvent aussi exercer via une habilitation réglementaire;
- en identifiant certaines activités qui ne sont pas réservées, mais qui peuvent s'y apparenter.

Le *Guide professionnel* peut également s'avérer une ressource utile aux gestionnaires, aux autres groupes professionnels de la santé et des relations humaines, aux tiers payeurs et à toute personne intéressée, afin de mieux connaître la contribution des ergothérapeutes et de reconnaître les situations où la réalisation de certaines activités leur est réservée.

Le *Guide professionnel* a été rédigé pour vous éclairer dans votre pratique. Nous espérons qu'il deviendra votre allié au quotidien pour mieux comprendre et, au besoin, expliquer aux autres l'étendue de votre rôle.

20

Télépratique interjuridictionnelle : quelles sont les règles applicables ?

AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE, LA TÉLÉPRATIQUE, AUSSI CONNUE SOUS LE NOM DE TÉLÉSANTÉ, A ÉMERGÉ COMME UNE FORCE MOTRICE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, TRANSFORMANT NOTAMMENT LA MANIÈRE DONT LES CLIENTS REÇOIVENT DES SERVICES DE SANTÉ. L'AVÈNEMENT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LA DISTANCIATION SOCIALE AINSI QUE LES RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENT ONT PLACÉ LA TÉLÉPRATIQUE EN AVANT-PLAN EN LA POSITIONNANT COMME UN OUTIL DE CHOIX POUR ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET LA CONTINUITÉ DES SERVICES, NOTAMMENT CEUX OFFERTS EN ERGOTHÉRAPIE.

Par le passé, l'Ordre a publié divers documents¹ en lien avec l'utilisation de la télépratique afin de sensibiliser les ergothérapeutes à certains enjeux d'ordre clinique, déontologique et technologique. Par ces documents, les ergothérapeutes étaient également invités à

s'assurer que l'utilisation de services en télépratique était possible, pertinente et visait les meilleurs résultats possibles dans les circonstances. Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a quant à lui produit un document portant sur la télépratique et la gestion du dossier numérique².

Toutefois, ces documents ne touchent pas à la télépratique dans un contexte interjuridictionnel, c'est-à-dire

lorsqu'une même situation de télépratique concerne deux ou plusieurs juridictions.

Bien qu'il n'y ait actuellement pas de réponse concertée quant à l'encadrement de la télépratique interjuridictionnelle en vue de la protection du public, la meilleure pratique consiste à ce que les ordres de juridictions différentes réglementant une même profession établissent des ententes interjuridictionnelles concernant l'encadrement de la télépratique.

Par le présent article, l'Ordre souhaite faire le point quant aux divers paramètres entourant le droit à la télépratique interjuridictionnelle, tant au Canada qu'à l'extérieur du Canada.

Télépratique interjuridictionnelle à travers le Canada

Au cours des derniers mois, l'OEQ a participé à des discussions avec l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE). Ces discussions visaient à faciliter l'accès à la télépratique

interjuridictionnelle pour les ergothérapeutes à travers le Canada, tout en respectant le cadre juridique de chaque province, notamment en matière d'activités réservées. Ces discussions ont mené à l'établissement d'une entente sur la télépratique interjuridictionnelle en ergothérapie au Canada. Plusieurs ordres professionnels provinciaux, dont l'OEQ, ont signé cette entente dont voici un aperçu d'ensemble des résultats sous la forme question/réponse.

Ai-je le droit d'offrir un service en télépratique à un client situé dans une autre province canadienne sous la seule base d'être membre de l'OEQ ?

Il est recommandé de vérifier auprès de l'ordre professionnel encadrant l'exercice de la profession dans la province dans laquelle le client est situé (**juridiction secondaire**) si des exigences d'admission sont requises selon votre situation.

Certaines provinces signataires de l'entente acceptent qu'un membre de

l'OEQ offre des services d'ergothérapie à distance à un client ou une cliente se trouvant physiquement dans leur juridiction (secondaire) sans détenir d'autorisation d'exercice de cette juridiction. D'autres provinces pourraient toutefois exiger une autorisation d'exercice (p. ex. : obtenir un permis, une autorisation temporaire et/ou devenir membre).

Quels règlements s'appliquent en situation de télépratique interjuridictionnelle : ceux de l'OEQ ou ceux de la juridiction secondaire ?

Lorsque vous offrez un service en télépratique à un client ou une cliente se trouvant dans une autre province, vous devez continuer à vous conformer aux exigences réglementaires de l'OEQ, par exemple sur le plan de la tenue de dossiers et des obligations déontologiques. D'autre part, vous devez vous enquérir des exigences réglementaires auprès de l'ordre professionnel de la juridiction secondaire, et les respecter le cas échéant.

Suis-je couvert sur le plan de la responsabilité professionnelle ?

Le contrat d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'OEQ couvre les activités entrant dans le champ d'exercice de l'ergothérapie et l'assureur acceptera une réclamation présentée par un client ou une cliente (ou un tiers) donnant lieu à des procédures judiciaires intentées **au Canada** contre l'ergothérapeute.

Toutefois, **nous vous conseillons en tout temps de vous assurer que votre couverture d'assurance correspond à ce qui est exigé dans votre situation précise en communiquant directement avec l'assureur.** Une couverture supplémentaire ou adhésion auprès d'un autre assureur pourrait être requise.



Lorsque vous offrez un service en télépratique à un client ou une cliente se trouvant dans une autre province, vous devez continuer à vous conformer aux exigences réglementaires de l'OEQ, par exemple sur le plan de la tenue de dossiers et des obligations déontologiques.

Télépratique interjuridictionnelle à l'extérieur du Canada

Si vous souhaitez offrir des services en télépratique sur une base temporaire ou prolongée auprès d'un client ou une cliente hors du Canada, vous devez préalablement vous enquérir des exigences d'exercice et règles applicables auprès de l'organisme de réglementation ayant juridiction à l'endroit où se trouve le client.

Comme mentionné ci-devant, vous devez continuer à vous conformer aux exigences réglementaires de l'OEQ et également respecter les exigences réglementaires de l'ordre professionnel de la juridiction secondaire, le cas échéant.

Par ailleurs, des **enjeux sont à considérer concernant l'assurance responsabilité professionnelle** en situation de télépratique interjuridictionnelle lorsqu'une des juridictions est située à l'extérieur du Canada. D'abord, il est requis de vérifier auprès de l'organisme réglementaire de la juridiction où se situe le client ou la cliente en quoi consistent les exigences en matière d'assurances en responsabilité professionnelle. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la police d'assurance des membres de l'OEQ prévoit que la couverture d'assurance responsabilité professionnelle s'applique dans l'éventualité où une réclamation présentée par un client ou une cliente (ou un tiers) donne lieu à des procédures judiciaires intentées **au Canada** contre l'ergothérapeute. Par conséquent, si le client ou une cliente (ou un tiers) intente des procédures judiciaires contre l'ergothérapeute dans **le pays dans lequel le client ou la cliente ou le tiers se trouve**, l'assureur

conclura que la **limite territoriale (le Canada) n'est pas respectée, et par conséquent la couverture d'assurance responsabilité ne s'appliquera pas.**

Nous vous conseillons en tout temps de vous assurer que votre couverture d'assurance couvre l'ensemble des besoins dans votre situation précise. Une couverture supplémentaire ou adhésion auprès d'un autre assureur pourrait être requise.

La clientèle dispose-t-elle d'un recours auprès de l'OEQ ?

Lorsque vous offrez un service en télépratique à un client ou une cliente se trouvant à l'extérieur du Québec, ou si vous offrez un tel service alors que vous êtes vous-même à l'extérieur du Québec, le client ou la cliente a accès au processus de plainte de l'OEQ.

Vous êtes à l'extérieur du Québec et votre client(e) est au Québec ?

Vous devez maintenir votre inscription au tableau de l'OEQ et vérifier si la profession est réglementée à l'endroit où vous vous trouvez physiquement. Vous devez vous conformer aux exigences réglementaires de la juridiction secondaire.



Qu'en est-il d'une personne non membre de l'OEQ souhaitant offrir des services en télépratique à un client ou une cliente se trouvant au Québec ?

Si un ou une ergothérapeute non membre de l'OEQ souhaite exercer en télépratique **les activités réservées aux membres de l'OEQ** auprès d'un client ou d'une cliente se trouvant au Québec, il ou elle devra devenir membre de l'OEQ. Dans des cas spécifiques (p. ex. une intervention temporaire), une autorisation spéciale pourrait être délivrée plutôt que d'exiger d'être membre de l'OEQ. L'ergothérapeute non membre de l'OEQ qui se trouverait à exercer en télépratique les activités réservées sans obtenir d'autorisation de l'OEQ se placerait potentiellement en situation d'exercice illégal.

Si l'ergothérapeute non membre de l'OEQ n'a pas l'intention d'effectuer une activité réservée aux membres de l'OEQ, aucune autre autorisation d'exercer la profession n'a à être émise par l'OEQ.

Les exigences édictées ci-haut s'appliquent également dans le cas où l'ergothérapeute non membre de l'OEQ souhaiterait offrir des services en télépratique à partir du Québec auprès d'un client situé hors Québec.

En conclusion

En situation de télépratique interjuridictionnelle, vous devez en tout temps vous conformer aux exigences réglementaires de la juridiction qui encadre la profession tant à l'endroit où vous vous situez qu'à l'endroit où se situe le client ou la cliente. Il est par ailleurs recommandé de détenir une couverture d'assurance vous protégeant adéquatement.



RÉFÉRENCES

1. [L'intervention à distance](#), *Ergothérapie express*, mars 2013; [COVID-19 — Télépratique en ergothérapie](#), Info-lettre, mai 2020; [Logigramme à la prise de décision, Intervenir à distance par le numérique](#), CEFRIQ, avril 2020.
2. [Document portant sur la télépratique et la gestion du dossier numérique en santé et en relations humaines](#), Conseil interprofessionnel du Québec, 2016.



BIENVENUE À NOTRE NOUVELLE RECRUE

Nous sommes ravis d'accueillir Chantal Roby au sein de l'OEQ à titre d'adjointe à la formation continue. Avec son arrivée, l'équipe de la Formation Continue, composée de Jacynthe Massé et de Charlène Francois, s'agrandit pour mieux répondre aux besoins de nos membres. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de l'Ordre des ergothérapeutes.

Nous tenons aussi à souligner la contribution de deux personnes en contrat temporaire pour nous soutenir dans la gestion du renouvellement des inscriptions des membres. Leur aide est capitale et nous les remercions sincèrement de leur apport. <



Jacynthe Massé, Chantal Roby et Charlène Francois

13^e colloque annuel de l'OEQ – Interdisciplinarité et partenariat : tisser des liens pour optimiser les résultats

NOUS SOMMES RAVIS DE VOUS ANNONCER QUE [LE 13^e COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC \(L'ORDRE\) SE TIENDRA LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2024 AU CENTRE MONT-ROYAL, À MONTRÉAL](#). COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS PROPOSER UN ÉVÉNEMENT HYBRIDE, VOUS PERMETTANT DE PARTICIPER EN PERSONNE OU VIRTUELLEMENT.

Sous le thème captivant « Interdisciplinarité et partenariat : tisser des liens pour optimiser les résultats », notre objectif est de célébrer les succès découlant de la collaboration entre les ergothérapeutes, leurs collègues et les bénéficiaires de leurs services. Grâce à une synergie positive, ces collaborations permettent de relever des défis, d'assurer la complémentarité des rôles et d'optimiser la contribution de chacun(e).


Ce colloque réunira des ergothérapeutes engagées et des chercheurs et chercheuses passionné(e)s. Les présentations, sous forme de conférences et d'ateliers, mettront en lumière l'importance de l'interdisciplinarité ainsi que du partenariat avec l'utilisateur(ère), ses proches ou les autres parties prenantes.

Si vous souhaitez construire des ponts avec d'autres professionnel(le)s, intégrer l'utilisateur(ère) et ses proches au cœur de vos interventions, collaborer davantage avec des organismes externes pour améliorer les résultats, élargir votre réseau ou explorer de nouvelles avenues de collaboration et de partenariat, alors cette invitation est pour vous !

La période d'inscription débutera le 22 mai prochain. Nous avons hâte de vous accueillir et de partager ensemble cette expérience enrichissante.

Nombreuses conférences captivantes et ateliers pertinents sont prévus. Entre autres, le ministère de la Santé et des services sociaux ouvrira le colloque sur divers sujets dont l'élargissement des pratiques. Ensuite, deux ergothérapeutes du Réseau de collaboration sur les pratiques professionnelles en santé et service sociaux (RCPI) présenteront sur le thème de la collaboration d'un point de vue ergothérapeutique. L'École nationale de l'humour sera des nôtres pour le 5 à 7 du 14 novembre. Ces futurs talents nous concocteront un accueil chaleureux, participatif, rempli de surprises et évidemment avec une touche d'humour. En lien avec les orientations stratégiques de l'Ordre, en deuxième journée, les participant(e)s seront sensibilisés au rôle crucial des ergothérapeutes dans le continuum de la prévention du suicide. Finalement, le colloque se clôturera avec le témoignage d'un athlète qui, par les collaborations effectuées et les partenariats établis, a pu réaliser des rêves malgré les obstacles sur sa route.



 **13^e colloque annuel** de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

*Interdisciplinarité
et partenariat :*
tisser des liens pour
optimiser les résultats

14 et 15
novembre 2024

Centre Mont Royal
à Montréal
En mode hybride

Le service d'information en soutien à la pratique optimise son fonctionnement

MIEUX CONNU SOUS L'APPELLATION « SOUTIEN À LA PRATIQUE ET INFODÉONTO », CE SERVICE EST OFFERT PAR L'OEQ À SES MEMBRES ET À TOUTE PERSONNE OU TOUT ORGANISME AYANT DES QUESTIONS CONCERNANT LES BALISES ENCADRANT L'EXERCICE DE L'ERGOTHÉRAPIE AU QUÉBEC. CE SERVICE D'INFORMATION CONTRIBUE À LA PROTECTION DU PUBLIC EN SOUTENANT UNE BONNE COMPRÉHENSION DE CES BALISES, CE QUI FAVORISE UNE PRATIQUE CONFORME AUX NORMES PROFESSIONNELLES, AUX OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION. UNE RESTRUCTURATION DE CE SERVICE ET DES TRAVAUX D'OPTIMISATION SONT EN COURS AFIN D'EN AMÉLIORER L'EFFICIENCE.

Clarification de l'offre de services

L'Ordre est une référence relativement à l'exercice de la profession. De ce fait, nous recevons des questions de diverses natures, dont certaines ne sont pas du ressort de l'Ordre (par exemple : aspects administratifs et organisationnels, données probantes, législations qui n'émanent pas de l'Ordre) ou sortent des limites de notre rôle (p. ex. : conseil ou avis de nature juridique ou clinique). C'est pourquoi l'Ordre profite des changements en cours pour clarifier son offre de service.

Voici la définition de ce soutien :

Un service d'information soutenant la compréhension des balises encadrant l'exercice de l'ergothérapie émises par l'Ordre, notamment à l'égard du champ d'exercice et des activités réservées, du Code de déontologie des ergothérapeutes, des normes liées à l'exercice de la profession, des règlements de l'Ordre, ainsi que de tout document produit par l'Ordre au regard de l'exercice de la profession, comme les lignes directrices, les guides, les énoncés de position, etc.

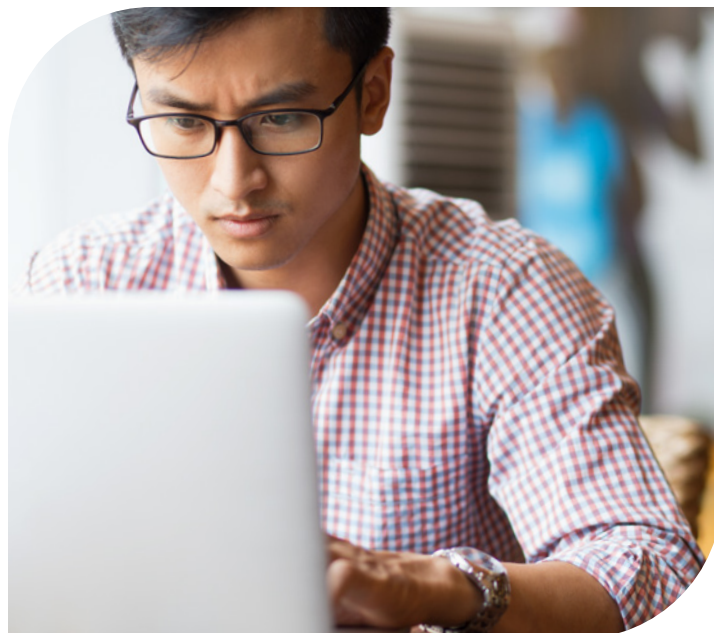
L'Ordre s'assure de soutenir la compréhension du membre en lien avec ces sujets et s'attend à ce que le requérant ait consulté la documentation disponible sur son site Web.

Quelles sont les limites de ce service ?

Aucun avis ou conseil de nature juridique ou clinique ne

sera émis. De plus, la validation de la conformité de la pratique ou de tout formulaire ou canevas de rédaction n'est pas offerte. Finalement, il est utile de rappeler que l'Ordre ne peut répondre aux questions qui ne relèvent pas de ses compétences. En voici quelques exemples :

- Organisation du travail, échelles salariales ;
- Données probantes, avis sur les meilleures pratiques, questions cliniques ;
- Lois et règlements d'ordre public (p. ex. la loi modifiant principalement le volet « protection des renseignements personnels » de la Loi sur l'accès aux documents des



L'utilisation d'un formulaire a été retenue comme étant la voie de communication privilégiée pour faire parvenir à l'Ordre les questions.

organismes publics, souvent appelée « Loi 25 »);

- Assurance responsabilité professionnelle.

L'Ordre encourage ses membres ainsi que tous les autres utilisateurs potentiels à consulter, au besoin, d'autres ressources appropriées pouvant les aider (p. ex. : service juridique des établissements ou des assureurs privés, comité d'éthique, associations, personne occupant un rôle-conseil, site Web [Educaloi](#), Commission d'accès à l'information, etc.).

Centralisation des questions en provenance des membres

Le service d'information est maintenant regroupé. Pour se conformer aux meilleures pratiques et afin de préserver l'indépendance du Bureau du syndic, les réponses aux questions de nature déontologique posées par les membres à propos de leur propre pratique ne seront dorénavant plus fournies directement par le syndic et les syndics adjoints.

Par ailleurs, afin de favoriser l'efficacité de la trajectoire et du traitement des demandes d'information,

l'utilisation d'un formulaire a été retenue comme étant la voie de communication privilégiée pour faire parvenir à l'Ordre les questions. Les requérants utilisant une autre voie de communication pourraient se voir inviter à utiliser le formulaire prévu à cet effet dès qu'il sera rendu disponible.

Nous espérons que ces changements et d'autres améliorations à venir favoriseront l'efficacité et la qualité de ce service.



TARIFS RÉDUITS POUR L'HÔTEL HILTON GARDEN INN – MONTRÉAL

Nous vous informons que vous pouvez dès maintenant réserver des chambres avec un tarif privilégié à l'[hôtel HILTON GARDEN INN – Montréal centre-ville](#), au 380 rue Sherbrooke O, Montréal, QC, H3A 0B1, à quelques pas de la place des festivals.

En effet, en préparation du colloque 2024 se déroulant les 14 et 15 novembre prochain à Montréal, nous avons négocié une entente avec cet hôtel. Cette entente est effective dès maintenant et prévoit aussi des tarifs négociés pour toute l'année. Vous pouvez donc en bénéficier, ainsi que vos proches et amis, pour vos loisirs ou vos séjours à Montréal.

Tous les détails sont disponibles sur le [site web de l'OEQ / Actualités](#). <



Ergothérapeutes en action

L'ergothérapie, un élément clé en soins palliatifs et de fin de vie

LES ÊTRES HUMAINS ONT LE BESOIN ET LE DROIT DE RÉALISER DES ACTIVITÉS SIGNIFIANTES À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR VIE (TOWNSEND & POLATAJKO, 2013). LES PERSONNES QUI BÉNÉFICIENT OU QUI DEVRAIENT BÉNÉFICIER DE SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE (SPFV) N'Y FONT PAS EXCEPTION! PLUSIEURS D'ENTRE ELLES NÉCESSITENT UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN ERGOTHÉRAPIE POUR SURMONTER DIVERS DÉFIS OCCUPATIONNELS À UN MOMENT SI CRITIQUE DE LEUR EXISTENCE.

Valérie Gauthier, erg.

Geneviève Dorval, erg., M. Sc.

Julie Masse, erg., M. Sc. Professeure agrégée de clinique, Programme d'ergothérapie, École de réadaptation, Université de Montréal

Les SPFV sont un sujet d'actualité qui interpelle plusieurs professionnels de la santé et qui suscite des débats sociaux. En 2022, le *Plan d'action 2020-2025: Pour un accès équitable à des SPFV de qualité* du Gouvernement du Québec souligne notamment l'importance de mobiliser des équipes dont c'est la mission exclusive, en insistant sur l'importance d'assurer une plus grande inclusion de certains intervenants et le développement de leurs compétences. L'ergothérapie a beaucoup à offrir pour accompagner dignement les personnes en fin de vie et bonifier l'offre de soins actuelle. Les fondements de cette profession, dont l'approche centrée sur le client et la vision holistique de la personne dans son environnement, prennent d'ailleurs tout leur sens en contexte de SPFV. Surprenamment, les compétences et la contribution unique des ergothérapeutes sont encore trop rarement et

tardivement mises à contribution. Selon un récent sondage provincial, plusieurs facteurs semblent être en cause, dont les connaissances limitées des autres groupes professionnels et du grand public sur le rôle de l'ergothérapie dans ce domaine de pratique, ainsi que divers obstacles organisationnels en termes d'attentes administratives, de ressources financières et de nombre limité d'ergothérapeutes impliqués (Talbot-Coulombe et al., 2022). De plus, bien que plusieurs ergothérapeutes soient confrontés aux défis auxquels font face les personnes en fin de vie, ils expriment le besoin d'être mieux formés pour intervenir dans ce champ de pratique si particulier (Talbot-Coulombe, 2019).

Les personnes en fin de vie font souvent face à de nombreux deuils occupationnels, d'importantes perturbations dans leurs routines quotidiennes ainsi qu'une diminution de leur engagement dans des activités signifiantes. Les ergothérapeutes ont une expertise unique pour aider les

L'ergothérapie a beaucoup à offrir pour accompagner dignement les personnes en fin de vie et bonifier l'offre de soins actuelle.

En les accompagnant pour trouver des façons de réaliser un dernier projet qui leur tient à cœur, préserver leur autonomie décisionnelle et évoluer dans un environnement sécuritaire et sécurisant, ces professionnels de la santé sont des acteurs clés pour optimiser leur qualité de vie jusqu'à la fin de leurs jours.

gens qui souffrent à réaliser des activités qui sont source de satisfaction et qui leur permettent d'entretenir leurs relations. En les accompagnant pour trouver des façons de réaliser un dernier projet qui leur tient à cœur, préserver leur autonomie décisionnelle et évoluer dans un environnement sécuritaire et sécurisant, ces professionnels de la santé sont des acteurs clés pour optimiser leur qualité de vie jusqu'à la fin de leurs jours [Cooper, 2006]. Leur dignité et celle de leurs proches en dépendent ! Selon l'Association canadienne des ergothérapeutes, il est possible de favoriser et d'améliorer l'engagement et la qualité des expériences associées à la fin de vie à travers l'occupation [ACE, 2011, 2017]. En accordant de l'importance au quotidien dans toute sa complexité, les ergothérapeutes ont l'expertise qu'il faut pour aider leurs patient(e)s à maintenir un sentiment de cohérence, un niveau de fonctionnement satisfaisant et un sentiment d'être vivant même en fin de vie et lorsque la mort est imminente.

Il est temps que les ergothérapeutes œuvrant en SPFV déploient leur rôle bien au-delà du confort et

de la sécurité dans les transferts, les déplacements et l'hygiène personnelle [Talbot-Coulombe *et al.*, 2022]. L'approche centrée sur l'ensemble des besoins occupationnels des personnes concernées implique que les soins offerts accordent aussi une réelle importance aux activités porteuses de sens, et ce, même si la guérison n'est pas envisageable. Des thèmes tels que « vivre avec l'idée qu'on va mourir, restructurer la vie quotidienne, être guidé par la volonté du corps, accorder la priorité aux relations, s'occuper de petits détails et prendre une orientation existentielle » suggèrent d'ailleurs que les personnes qui ont reçu un diagnostic de maladie terminale ont bel et bien des préoccupations et des besoins en lien avec la réalisation de leurs occupations [Lala & Kinsella, 2011]. Le raisonnement clinique en ergothérapie prend ancrage dans divers modèles de pratiques disciplinaires permettant d'analyser et de faciliter la réalisation d'activités signifiantes favorables au bien-être, et ce, même quand la vie se fragilise. À titre d'exemple, le modèle Kawa [Iwama *et al.*, 2009 ; Teoh & Iwama, 2015] facilite le dialogue avec

une personne qui souhaiterait faire un retour sur sa vie en la narrant à l'aide d'un support visuel symbolique et universel, soit la métaphore de la



rivière afin d'illustrer les éléments qui ont influencé son courant de vie de la naissance jusqu'à la mort. Par ailleurs, le cadre conceptuel *Occupation-Based Palliative Care Model* (Essential Yeh & McColl, 2019) oriente l'accompagnement de l'ergothérapeute auprès d'une personne en fin de vie vers l'atteinte d'un équilibre entre les occupations favorables à son autonomie et son sentiment de contrôle, et celles qui lui permettent de préparer sa mort. Ce modèle suggère que cet équilibre évolue de façon très personnelle dans le temps et souligne que le rôle de l'ergothérapeute consiste aussi à mettre en place un environnement physique et social qui soit sécuritaire, confortable et supportant.

Tout récemment, un rapport sur l'aide médicale à mourir (AMM) au Canada (Santé Canada, 2023) a démontré que le Québec est la province ayant compté le plus grand nombre de décès attribuables à l'AMM en 2022 (4 801 cas sur un total de 13 241 cas à travers le pays) et celle qui a présenté la plus forte augmentation de son taux d'utilisation (45,5 %) de 2021 à 2022. Ce rapport indique également que

les motifs les plus fréquemment évoqués par les Canadiens ayant reçu l'AMM sont « la perte de la capacité à participer à des activités significatives (86,3 %), suivie de la perte de la capacité à accomplir les activités de la vie quotidienne (81,9 %) et du contrôle inadéquat de la douleur ou de l'inquiétude au sujet du contrôle de la douleur (59,2 %) ». Impossible de ne pas se sentir interpellés en tant qu'ergothérapeutes ! Voici donc une opportunité à ne pas manquer pour affirmer davantage notre leadership afin de mieux comprendre les besoins et soigner le quotidien des personnes dont la vie tire à sa fin.

En somme, les ergothérapeutes sont des acteurs clés qui seront de plus en plus souvent impliqués au sein d'équipes interdisciplinaires en SPFV. Miser sur l'occupation pour améliorer la qualité de la fin de vie de ces personnes, n'est-ce pas ce que l'ergothérapie a de mieux à offrir ?



RÉFÉRENCES

- ACE. (2011). *Prise de position de l'ACE L'ergothérapie et les soins de fin de vie* (2011). CAOT publications ACE. [https://caot.ca/document/4212/L%20-%20Les%20soins%20en%20fin%20de%20vie%20\[2011\].pdf](https://caot.ca/document/4212/L%20-%20Les%20soins%20en%20fin%20de%20vie%20[2011].pdf)
- ACE. (2017). *Prise de position de l'ACE L'ergothérapie et les soins de fin de vie* (2017). CAOT publications ACE. https://caot.ca/document/6129/FR_PS_EndofLife.pdf
- Cooper, J. (2006). *Occupational Therapy in Oncology and Palliative Care* (2^e éd.). John Wiley & Sons.
- Essential Yeh, H.-H., & McColl, M. A. (2019). A model for occupation-based palliative care. *Occupational Therapy in Health Care*, 33(1), 108-123. <https://doi.org/10.1080/07380577.2018.1544428>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Plan d'action 2020-2025 : Pour un accès équitable à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-828-04W.pdf>
- Iwama, M. K., Thomson, N. A., & Macdonald, R. M. (2009). The Kawa model: The power of culturally responsive occupational therapy. *Disability and Rehabilitation*, 31(14), 1125-1135. <https://doi.org/10.1080/09638280902773711>
- Lala, A. P., & Kinsella, E. A. (2011). A phenomenological inquiry into the embodied nature of occupation at end of life. *Canadian Journal of Occupational Therapy. Revue Canadienne D'ergotherapie*, 78(4), 246-254. <https://doi.org/10.2182/cjot.2011.78.4.6>
- Santé Canada. (2023). *Quatrième rapport annuel sur l'aide médicale à mourir au Canada 2022*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/rapport-annuel-aide-medicale-mourir-2022.html>
- Talbot-Coulombe, C. (2019). *L'ergothérapie en soins palliatifs et de fin de vie : Pratique actuelle et besoins de formation. Mémoire de maîtrise*. <http://hdl.handle.net/11143/16151>
- Talbot-Coulombe, C., Bravo, G., & Carrier, A. (2022). Occupational Therapy Practice in Palliative and End-of-Life Care in Québec. *Canadian Journal of Occupational Therapy. Revue Canadienne D'ergotherapie*, 89(2), 201-211. <https://doi.org/10.1177/00084174221084466>
- Teoh, J. Y., & Iwama, M. K. (2015). *The Kawa Model Made Easy: A guide to applying the Kawa Model in occupational therapy practice*. (2nd ed.). The Kawa Model Made Easy: a guide to applying the Kawa Model in occupational therapy practice
- Townsend, E. A., & Polatajko, H. (2013). *Habiliter à l'occupation – Faire avancer la perspective ergotherapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation*. (2^e éd.). CAOT publications ACE.

Horaire Occupationnel Intentionnel : l'innovation au cœur de l'ergothérapie

L'ERGOTHÉRAPIE NE SE RÉINVENTE PAS, ELLE DONNE VIE À DE NOMBREUSES INNOVATIONS ET PROJETS CRÉATIFS. « HORAIRE OCCUPATIONNEL INTENTIONNEL » EST UN AUTRE NOM POUR L'APPLICATION MOBILE CEDULIFY. CONÇU POUR ENCOURAGER L'AUTOGESTION, L'AUTODÉTERMINATION ET LE BIEN-ÊTRE, CET OUTIL ILLUSTRE NOTRE ENGAGEMENT VERS L'INNOVATION, VALORISANT CHAQUE INSTANT COMME UNE SOURCE D'OPPORTUNITÉS.

Anne-Pascale Ménard, ergothérapeute et co-fondatrice de Cedulify

Face aux défis croissants dans le domaine de la santé et les listes d'attentes pour recevoir de l'aide psychologique, les ergothérapeutes ne cessent d'innover et de s'adapter. Nous sommes souvent connus pour notre rôle en réadaptation, et dans notre ADN nous sommes aussi des agents de changement, promouvant la santé mentale et physique et utilisant divers canaux pour toucher et enrichir la communauté. Soulignons ici l'engagement des ergothérapeutes dans la diffusion de notre profession à travers les médias sociaux, les publications, les podcasts, livres et plus encore.

L'outil Cedulify : un pont entre la technologie et l'ergothérapie

Je souhaite partager les résultats de mes recherches informelles menées au cours des deux dernières années. Poussé par le désir de contribuer au bien-être collectif et pour répondre à l'accroissement de la détresse psychologique, j'ai développé Cedulify. Le nom est une fusion des mots « vie » et « cédule », et incarne notre mission : introduire davantage d'intention dans notre quotidien à travers des contenus et outils pertinents. L'application Cedulify vise à populariser le concept d'horaires occupationnels intentionnels, c'est-à-dire la manière dont nous organisons et vivons notre temps, pour enrichir notre existence et favoriser l'autosoin. Cedulify, soutenu par l'incubateur d'innovation sociale District 3, résulte de plus de 150 entretiens avec des professionnels de santé et des femmes âgées de 18 à 55 ans. Après un parcours de validation, nous avons créé et testé une application mobile d'autogestion avec diverses institutions éducatives au

Québec, en Ontario, et au Royaume-Uni. Je tiens à remercier aussi tous les ergothérapeutes qui ont partagé leurs commentaires et testé l'application durant cette phase. En constante évolution, nous poursuivons le développement et l'amélioration de cet outil.

Disponible sur iOS et Android, la version gratuite permet de planifier des activités avec intention, de suivre l'humeur et l'énergie, et d'engager une réflexion quotidienne. Cedulify s'aligne avec le modèle canadien « Vivez bien Votre Vie », encourageant une vision « wholistique »* du bien-être. Le modèle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé destinée à encourager les gens à réfléchir sur la façon dont



Encourager l'autogestion, l'auto-détermination et le bien-être, cet outil illustre notre engagement vers l'innovation, valorisant chaque instant comme une source d'opportunités.

ils s'engagent dans les activités et sur comment ils utilisent leur temps [Moll et al., 2015].

Même si c'est un défi de taille, nous nous engageons à allier personnalisation et adaptabilité, en offrant un espace inclusif et bienveillant. Nous visons à soutenir le bien-être sans inciter à une utilisation excessive, respectant ainsi l'équilibre de nos utilisateurs entre leur vie numérique et leur vie réelle.

Caractéristiques clés de l'application Cedulify

- Planification d'activités : Permettre aux utilisateurs de structurer leurs journées avec des activités significatives que ce soit en planification ou en rétrospective ;
- Intentions et motivations : Ajouter une intention derrière les activités de l'horaire. Ajouter des rappels et notifications motivationnelles et encourageantes ;



Accédez sans effort à votre bain

La chaise d'accès au bain qui s'ajuste facilement à vous

Recommandé par des ERGOTHÉRAPEUTES

CONÇU ET ASSEMBLÉ AU QUÉBEC • GARANTI 5 ANS

- S'ajuste à tous les modèles de bain
- Installation simple en quelques heures
- Aucune altération apportée à la salle de bain



1-833-936-3755
securobain.com



Malgré la résistance initiale à embrasser le monde de la technologie, chaque obstacle surmonté s'est transformé en une opportunité pour faire connaître notre profession et démontrer l'essentielle contribution de l'ergothérapie à la santé populationnelle.

- Suivi de l'humeur : Noter les états émotionnels et les niveaux d'énergie associés à certaines activités ;
- Réflexion personnelle (bilan) : Encourager la rédaction d'un journal et la réflexion quotidienne ;
- Banque d'activités : Fournir une variété d'activités pour inspirer les utilisateurs et les aider à créer leurs propres activités. Aider aussi à réduire la charge mentale.

Tout en enrichissant l'expérience utilisateur, Cedulify place la confidentialité et la sécurité des données au cœur de ses priorités, acceptant les défis liés aux coûts et à la recherche minutieuse pour garantir la protection et l'intégrité des informations personnelles.

Au-delà d'une application

Cedulify est devenu plus qu'une application mobile, c'est aussi des sessions de groupe, de la musique, des documents sonores de pleine conscience et des guides PDF. Nous avons également lancé des ateliers en entreprise pour promouvoir le mieux-être ainsi que la richesse de l'ergothérapie. Une idée en apporte une autre et c'est la beauté de la créativité.

Retours d'expérience :

une validation par la pratique

Les tests de l'application mobile Cedulify, menés dans des contextes variés, confirment son potentiel d'avoir un impact positif sur le bien-être et l'engagement des utilisateurs. Ces retours renforcent la conviction que notre expertise est cruciale dans l'intégration efficace des technologies de santé, révélant notre capacité à adapter et innover. Nos prochaines

étapes consisteront à simplifier davantage l'entrée de données et à enrichir notre outil de rétroaction et d'analyse approfondie.

Population avec laquelle nous avons testé l'application

Des ergothérapeutes ont testé l'application mobile Cedulify dans divers contextes d'intervention, notamment avec des clients en santé mentale, en



retour au travail, en gestion de la douleur chronique, ainsi qu'avec des adolescents et adultes nécessitant des routines, en particulier ceux diagnostiqués avec un trouble déficitaire de l'attention. Des discussions entre ergothérapeutes nous amènent à penser à utiliser cet outil avec des personnes atteintes de cancer ou en fin de vie, pour les soutenir, eux et leurs proches, dans l'engagement vers des activités significatives.

Les retours positifs soulignent la simplicité d'utilisation et le sentiment de calme procuré par l'esthétique de l'application, qui facilitent l'engagement entre les séances d'ergothérapie, que ce soit individuellement ou en groupe. Des défis tels que l'adoption d'un outil technologique, l'accessibilité à la technologie, ainsi que les limitations de choix quant aux entrées de données, sont pris en compte dans notre démarche d'amélioration continue de l'expérience utilisateur.

L'outil est un autre moyen de partager les lunettes de l'ergothérapie avec le plus grand nombre de personnes et de faire connaître les différents aspects de la profession.

Leçon d'entrepreneuriat social et technologique

Cette aventure m'a révélé l'importance cruciale de l'union de nos efforts : chaque contribution individuelle enrichit notre mission collective visant à promouvoir la santé. En tant qu'ergothérapeutes, notre créativité et notre engagement individuel se fondent dans un élan puissant pour le bien-être de tous, soulignant que tout ce que nous faisons a de l'importance. Malgré la résistance initiale à embrasser le monde de la technologie, chaque obstacle surmonté s'est transformé en une opportunité pour faire connaître notre profession et démontrer l'essentielle contribution de l'ergothérapie à la santé populationnelle. Notre aptitude à contribuer au

design et à l'implantation de nouvelles technologies (Wei et al., 2022) ne fait qu'affirmer que, collectivement, notre voix est non seulement audible, mais aussi influente. Nous avons intérêt à travailler en équipe avec d'autres groupes professionnels, par exemple l'ingénierie et le design d'expérience et d'interface utilisateur, pour nous assurer que les nouveaux produits technologiques placent le bien-être de l'humain à l'avant-plan.

Collaboration et partage d'expériences

En partageant nos expériences, en collaborant à des projets de recherche et en développant de nouveaux outils, nous unissons nos forces pour un impact significatif sur la société. Ces efforts enrichissent notre pratique et contribuent à une meilleure reconnaissance de l'ergothérapie.

Cedulify incarne cette quête du mieux-être, en plaçant l'ergothérapie au cœur de l'innovation. Ensemble, explorons et élargissons les horizons de notre profession par la cocréation et le partage d'idées innovantes. Votre engagement et vos retours sont précieux pour continuer à modeler Cedulify en un outil qui répond véritablement aux besoins des utilisateurs.

Je vous invite chaleureusement à découvrir Cedulify sur votre tablette ou téléphone intelligent et à partager vos impressions. Si l'idée d'organiser un atelier de discussion et de transfert de connaissances dans votre environnement professionnel vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter à anne@cedulify.com

* Miles et al., suggèrent d'adopter le terme « wholistique » plutôt que « holistique » pour son respect des cultures et son adéquation avec les pratiques autochtones.

RÉFÉRENCES

Miles, R. M., Chow, M. I., Tomasky, G., Bredin, S. S. D., Kaufman, K. L., & Warburton, D. E. R. (2023). Wholistic versus Holistic: Words Matter for Indigenous Peoples. *The Health & Fitness Journal of Canada*, 16(3), 3–7. <https://doi.org/10.14288/hfjc.v16i3.830>

Moll SE, Gewurtz RE, Krupa TM, Law MC, Larivière N, Levasseur M. « Do-Live-Well »: a Canadian framework for promoting occupation, health, and well-being. *Can J Occup Ther*. 2015 Feb; 82(1):9-23. [doi: 10.1177/0008417414545981](https://doi.org/10.1177/0008417414545981). PMID: 25803944.

[0008417414545981](https://doi.org/10.1080/17483107.2022.2111610). PMID: 25803944.

Wei Qi Koh, Pascale Heins, Aisling Flynn, Aysan Mahmoudi Asl, Lesley Garcia, Camilla Malinowsky & Anna Brorsson (16 Aug 2022): Bridging gaps in the design and implementation of socially assistive technologies for dementia care: the role of occupational therapy, *Disability and Rehabilitation: Assistive Technology*, DOI: [10.1080/17483107.2022.2111610](https://doi.org/10.1080/17483107.2022.2111610)

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-23-00054)

AVIS est par la présente donné que madame **Sylvie Calixte**, ergothérapeute (n° 02-021), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, a été déclarée coupable le 31 janvier 2024 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes, commises à Montréal entre le 22 mai et le 8 août 2023 :

- Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, notamment en dispensant des traitements à des clients alors que le Conseil d'administration de l'Ordre lui avait imposé une limitation du droit d'exercer toute activité professionnelle, sauf celles réalisées dans le cadre d'un stage clinique, contrevenant ainsi à l'article 92 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 1) ;
- Avoir entravé la syndique par intérim et/ou des syndicats adjoints dans l'exercice de leurs fonctions, contrevenant ainsi à l'article 89 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chefs 2, 3 et 10) ;
- Avoir consigné dans le dossier de six clients une note laissant faussement croire qu'elle avait transféré leur dossier à l'ergothérapeute qui prendra sa place, et ce, alors qu'elle n'avait pas procédé au transfert de ces dossiers, contrevenant ainsi à l'article 23 du *Code de déontologie*

des ergothérapeutes (chefs 4 à 9) ;

- Avoir fait défaut de faire connaître au secrétaire de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec dans les délais prévus tous les lieux où elle exerce sa profession, contrevenant ainsi à l'article 60 du *Code des professions* (chef 11) ;

Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Calixte **une période de radiation temporaire de 6 mois sur chacun des chefs 1, 2, 3 et 10 de la plainte, une période de radiation temporaire de 8 mois sur chacun des chefs 4 à 9 de la plainte, et une période de radiation temporaire de 2 mois sur le chef 11 de la plainte**, le tout devant être purgé concurremment. Les parties ayant renoncé à leur droit d'appel, la décision du conseil est exécutoire à compter du 3 février 2024. **M^{me} Sylvie Calixte est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de 8 mois à compter du 3 février 2024.**

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions.

Montréal, le 2 février 2024,

M^e Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Avis de limitation volontaire d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ, c. C-26), avis est par la présente donné que, suivant une décision rendue par le Conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec le 26 janvier 2024 en application de l'article 55.0.1 de ce même code, le droit d'exercer l'ergothérapie de **M. Rémi Lavoie, erg.** (permis n° 03-194), dont le domicile professionnel est situé à New Richmond, a été limité, de consentement avec ce dernier, de la façon suivante :

- DE LIMITER le droit d'exercice de M. Rémi Lavoie,

erg. (n° 03-194), **en lui interdisant d'exercer toute activité professionnelle dans le domaine de l'évaluation fonctionnelle de la capacité de travail.**

Cette limitation est entrée en vigueur le **26 janvier 2024** pour une durée indéterminée.

Montréal, le 30 janvier 2024

Nicole Charpentier, erg.
Secrétaire générale

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-23-00052)

AVIS est par la présente donné que madame **Ana Isabel Milne**, anciennement ergothérapeute (n° 01-045), dont le domicile professionnel était situé à Pointe-Claire, a été déclarée coupable le 14 février 2024 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes, commises à Pointe-Claire, entre le 31 janvier 2019 et le 21 octobre 2019 :

- Ne pas avoir exercé sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art, en procédant à une collecte de données et une évaluation incomplète, contrevenant ainsi à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 1) ;
- Ne pas avoir exercé sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art, en débutant la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie avant d'avoir complété l'évaluation initiale de sa patiente, contrevenant ainsi à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 2) ;
- Ne pas avoir procédé à une évaluation complète et conforme aux règles de l'art, en administrant la mauvaise version d'un test, en comptabilisant erronément les résultats de ces tests et en omettant de procéder à des tests cognitifs supplémentaires, contrevenant ainsi à l'article 16 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 3) ;
- Ne pas avoir exercé sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art, en recommandant le retour au travail de

sa patiente sans s'appuyer sur des données objectives, probantes et suffisantes, contrevenant ainsi à l'article 22 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 5) ;

- Ne pas avoir fourni à sa cliente les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation de ses services, en ne lui fournissant pas suffisamment d'informations quant au programme recommandé et en ne répondant pas aux questions qui lui ont été posées en regard de la prestation de ses services, contrevenant ainsi à l'article 33 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (chef 6) ;

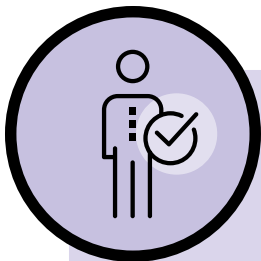
Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Milne **une période de radiation temporaire de 2 mois** sur chacun des chefs 1 et 2 de la plainte, **une période de radiation temporaire de 2 semaines** sur le chef 3 de la plainte, **une période de radiation temporaire de 3 mois** sur le chef 5 de la plainte et **une période de radiation temporaire de 1 mois** sur le chef 6 de la plainte, le tout devant être purgé concurremment, pour un total de 3 mois. Ces périodes de radiation temporaire seront purgées lors de la réinscription de M^{me} Milne au Tableau de l'Ordre, le cas échéant.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, le 18 mars 2024,

M^e Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations. <

- Addasi, Rand
- Alilou, Aymane
- Archambault, Éliane
- Arreola-Dufour, Jacob
- Beaulne-Laparé, Jeanne
- Beaupré-Monfette, Maude
- Bento, Jessica
- Birnie, Erin
- Bonin, Kamille
- Boucher, Juliette
- Boulianne, Daphnée
- Bourque, Mariane
- Boyd, Dana
- Brunke, Sarah
- Carter, Noémie
- Carter, Marianne
- Castonguay, Émie
- Chabot, Laurie
- Chabot, Mathilde
- Charbonneau, Doriane
- Charron, Mathilde
- Chayer, Rosalie
- Coutu, Audrey-Ann
- Couture, Éloïse
- Cutnam, Gabrielle
- Da Silveira-Sicotte, Roxanne
- Dagenais, Thomas
- Daoust, Mariève
- Deschênes, Roxanne
- Douieb, Clara
- Drolet, Anne

- Dulude, Marguerite
- Emond, Alexandra
- Fort, Chloé
- Fortin, Alexandrine
- Fournier-Poisson, Laura
- Froment-Bouchard, Noémie
- Gadbois, Stéphanie
- Garneau, Frédérique
- Goulet-Morin, Isabelle
- Guay, Marie-Soleil
- Guirguis, Marie-Hélène
- Ha, Nga
- Halevy, Melanie Sarah
- Hamelin, Frédérique
- Houle, Naomie
- Hue, Apolline
- Hunt, Dylan
- Ivanova, Anastasija
- Jazi, Sarra
- Kobelsky, Emma
- Kroumova, Elisa lavorova
- La Charité-Harbec, Simon
- Labelle, Audrey
- Labonté, Noémie
- Lançon, Lexie
- Landry, Shanny
- Latraverse, Josiane
- Lebeau, Allissa
- Lebied, Yasmine

- Lefebvre, Laurianne
- Lefranc, Tamara
- Lemelin, Félix
- Lessard, Charlie
- Lévesque, Cassandra
- Lopez Almendariz, Aracely
- Lussier, Juliette
- Mainville, Maude
- Meng, Jenny
- Morin, Camille
- Morin, Geneviève
- Mrah, Fatima Ezzahra
- Mubayed, Krystina
- Ngontié Nansseu, Josué
- Paquet-Rapold, Stéphanie
- Paradis, Marielle
- Patel, Neha
- Pelletier, Laurie
- Pepin, Sandrine
- Perron, Cindy
- Petel, Shilguia
- Piché, Manon
- Pilon, Marie-Noëlle
- Plante, Alexia
- Potvin, Laury
- Prévost, Nicolas
- Prévost-Breault, Mégane
- Pruneau, Rosemarie
- Rahmeh, Sirine
- Razakalalao, Naomi
- Rose-Derouin, Eugénie

- Saliba, Coralie Sarah Cassagnol
- Sedfi, Hajar
- Sogomonian, Tamara
- Spathis, George
- Spencer, Laurie
- Têtu, Clara
- Thifault, Léa
- Tourancheau, Alice
- Tran, Sabrina
- Tremblay, Mélanie
- Tremblay, Joëlle
- Vallières, Zacharie
- Verreault, Aude
- Villeneuve-Touchette, Alexandrine
- Wassef, Mina
- Yahiaoui, Oussama <

Formation continue 2024-2025



Nouvelle programmation

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2024-2025 sur le [Portail OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : formation.continue@oeq.org <

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	80 \$
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Réflexion et pistes d'action pour prévenir les inconduites sexuelles	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit
Webinaire AISG – l'Allocation pour l'intégration en service de garde	Gratuit
Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada	Gratuit
Competencies for Occupational Therapists in Canada	Gratuit
Conférences du colloque 2023	25 \$ / conférence, 90 \$ / forfait 5 conférences Gratuit (pour certaines conférences ciblées)

Formations en cours synchrones (journées ou demi-journées)

Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et aînés	3 octobre au 22 novembre 2024
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	24 octobre au 12 décembre 2024 ou 30 janvier au 20 mars 2025
Positionnement assis, de la théorie à l'application clinique	3 ou 4 octobre 2024 (Montréal) Février 2025 : dates à venir pour Québec et Trois-Rivières
Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé – Niveau 1	21 novembre au 12 décembre 2024 (virtuel) ou 31 octobre (virtuel) et 7 novembre (Montréal) ou 6 au 20 février 2025 (virtuel)
Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé – Niveau 2	29 janvier 2025 (Montréal) ou 31 janvier 2025 (virtuel)

Formation continue 2024 - 2025

Réadaptation syndrome post-COVID : Comprendre et intervenir adéquatement	24 et 31 janvier 2025
Groupe de soutien et d'accompagnement pour l'intervention en ergothérapie en COVID longue	9 octobre au 11 décembre 2024
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – Niveau de base	17, 24 septembre et 1 ^{er} et 8 octobre 2024 ou 15, 22 octobre et 5, 12 novembre 2024 ou 14, 21, 28 janvier et 4 février 2025 ou 11, 18, 25 février et 11 mars 2025
Tenue de dossiers en ergothérapie : niveau avancé	13 et 20 novembre 2024

Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

Adultes avec DI-TSA vivant avec un TGC : évaluation et interventions en ergothérapie (avec portion en ligne)	16, 17, 23 et 24 octobre 2024 ou 12, 13, 19 et 20 février 2025
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute en milieu scolaire	22 octobre au 10 décembre 2024 ou 28 janvier au 18 mars 2025
Gestion des mesures de contrôle : Rôle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle présentant une DI-TSA	3 février au 24 mars 2025
De l'évaluation à la réadaptation cognitive : Clientèle âgée – Niveau 1 (avec portion en ligne)	26 septembre au 25 octobre 2024 ou 18 février au 26 mars 2025
De l'évaluation à la réadaptation cognitive : Clientèle âgée – Niveau 2, l'intervention (avec portion en ligne)	20 janvier 2025 (Trois-Rivières)
Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation (avec portion en ligne)	4 au 12 novembre 2024 ou 27 mars ou 2 avril 2025
Prévention et traitement des lésions de pression	7 octobre et 4 novembre 2024 (Québec) ou 20 janvier et 17 février 2025 (Montréal)
SÉCuRE : Approche contextualisée et réflexion à l'évaluation de la sécurité domiciliaire en santé	27 janvier et 24 février 2025
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : Évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute	28 au 30 octobre 2024 ou 18 au 20 mars 2025

En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

RÉvaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	5 février au 16 avril 2025
La réadaptation au travail pour une clientèle en oncologie	10 octobre au 5 décembre 2024
Soutenir le retour et le maintien au travail en utilisant le concept de marge de manœuvre	31 octobre au 12 décembre 2024

La liste des formations continues offertes par les **autres organismes** est disponible sur le [Portail / Articles / Activités de formation continue offertes par d'autres organismes](#) <

Pour vos projets, visitez notre site mcanomedic.com



Chaise d'aisance
sur roues
CA-2515-006



Chaise d'aisance
à bascule sur
roues
CA-2415-001



Chaise de cuisine
AP-3119



Chaise Hamac
Large
CH-4017



Banc de toilette
MécanoMédic
AP-2613



Desserte
AP-3620



Civière sur roulettes
avec ridelles
TB-2715-002



Ensemble de protection
relié aux 4 coins,
relié d'une toile sous
le matelas
CP-5019



Banc d'aisance
bariatrique
AP-2643-002

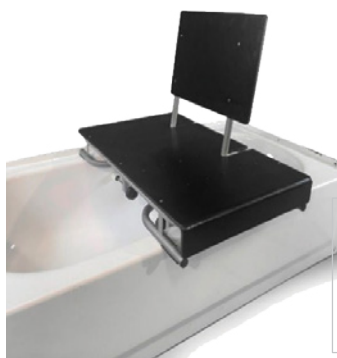


Planche de
transfert surélevée
avec dossier
AP-2604

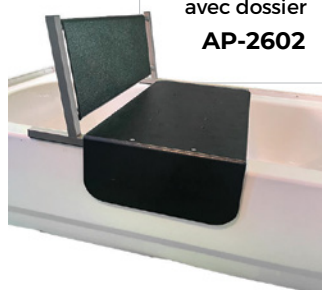


Planche de transfert
avec dossier
AP-2602



Banc de transfert
AP-2617-005



Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec